



PIECES A PRESENTER POUR POUVOIR SE FAIRE RECENSER DANS LE CADRE DU RAVIP

Nationaux :

Disposer de l'une des pièces ci-dessous :

- CARTE NATIONALE D'IDENTITE ;
- ACTE DE NAISSANCE + CERTIFICAT D'INDIVIDUALITE AU BESOIN ;
- FICHE DE DECLARATION DE NAISSANCE pour les enfants sans acte de naissance ;
- PASSEPORT ;
- CARTE LEPI ;
- LIVRET DE PENSION ;
- En cas d'absence de l'une de ces pièces, remplir une **FICHE DE TEMOIGNAGE**.

Pour les agents de l'Etat, en plus de l'une des pièces d'état civil citées ci-dessus, l'agent devra présenter une **FICHE DE PAIE RECENTE** ou un **CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE** pour celui qui ne dispose pas encore de fiche de paie.

Non nationaux :

Disposer de l'une des pièces ci-dessous :

- PASSEPORT ;
- CARTE DE SEJOUR ;
- CARTE CONSULAIRE ;
- CARTE NATIONALE D'IDENTITE pour les ressortissants de la CEDEAO.